

# Les collectes de déchets agricoles : comment ça marche ?

La mise en place de filières de recyclage, de valorisation ou d'élimination des déchets issus de l'agrofourniture par ADIVALOR aboutit la plupart du temps à des filières gratuites au moment de l'apport des déchets à un point de collecte. Comment ces filières sont-elles créées ?



Dans un esprit de responsabilité et soucieux de contribuer au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, les professionnels de l'agro fourniture ont mis en place, de façon volontaire, une organisation spécifique de gestion des produits en fin de vie : ADIVALOR (voir encadré).

L'éco-organisme ADIVALOR a pour membres fondateurs les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, INVIVO) et les agriculteurs (FNA) et les négociants agricoles (APCA, FNSEA).

Basées sur le concept de « responsabilité élargie au producteur » énoncé dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ces

filières s'appuient sur le procédé suivant :

- les fabricants versent une éco-contribution financière à l'éco-organisme qui est incluse dans le prix d'achat des produits neufs,
- l'éco-organisme crée une filière : points de collecte et transport vers une usine de recyclage, de valorisation ou d'élimination agréée,

- les produits bénéficiant d'une filière sont reconnaissables au logo Adivalor visible sur l'étiquette.

Dans la pratique, au niveau national, ADIVALOR :

- définit les modalités techniques des collectes,
- organise et finance tout ou partie de l'élimination des produits d'agrofourniture en fin de vie,

- intervient en amont lors des phases préparatoires et d'organisation,

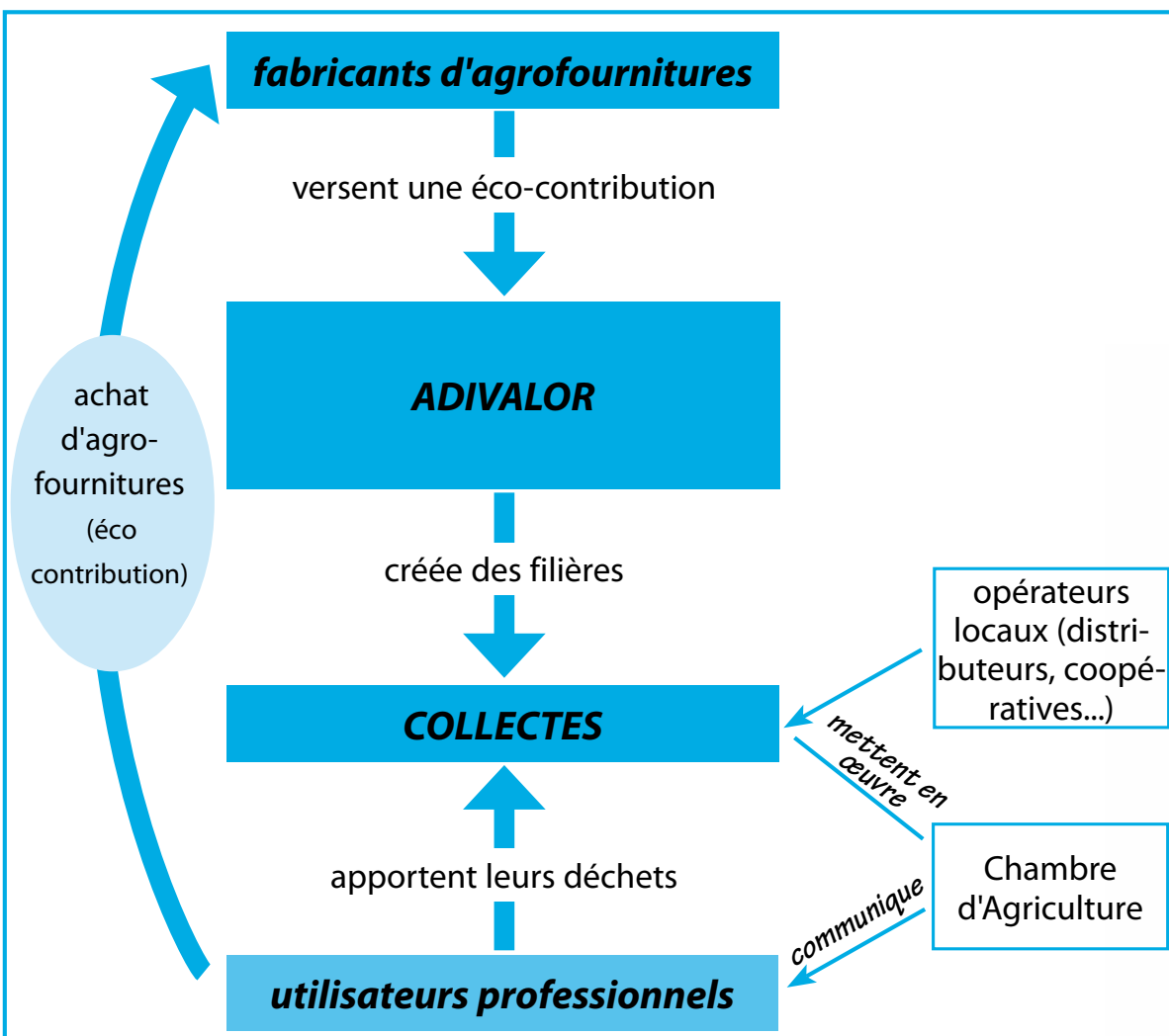
- propose aux opérateurs des outils de communication,

- déploie un programme de recherche et développement visant à améliorer les conditions de récupération et de valorisation des déchets collectés.

Au niveau local, dans les Pyrénées-Orientales :

- les utilisateurs professionnels sont tenus d'apporter leurs déchets conformément aux critères d'acceptation aux lieux et dates fixés par les opérateurs locaux,
- des opérateurs locaux (distributeurs d'agrofournitures, coopératives, Chambre d'Agriculture...) organisent les collectes,

- la Chambre d'Agriculture informe les utilisateurs professionnels (cf. schéma).



## Historique...

### ...de l'éco-organisme

- 4 juillet 2001 : création d'ADIVALOR.
- 1<sup>er</sup> octobre 2003 : signature du premier accord-cadre entre Adivalor et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui a pour but d'encourager l'initiative des professionnels agricoles pour la collecte et le traitement des déchets phytosanitaires.
- 8 février 2011 : signature du second accord-cadre entre Adivalor et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui fixe des objectifs de taux de collecte et recyclage pour 2015 et s'étend aux nouvelles filières mises en place depuis 2007 (emballages d'engrais, films plastiques, emballages de produits d'hygiène).

### ... des créations de filières pour collecter

- en 2001 les EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) (bidons).
- en 2003 les EVPP (fûts) et les PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables)
- en 2005 les EVPP (boîtes et sacs)
- en 2006 les PPNU (arsénite de soude)
- en 2007 les EVPF (Emballages Vides de Produits Fertilisants) (big-bags)
- en 2008 les EVPF (sacs)
- en 2009 les FPAU (Films Plastiques Agricoles Usagés) et les EVSP (Emballages Vides de Semences et Plants) (big-bags)
- en 2010 les EVPHEL (Emballages Vides de Produits d'Hygiène utilisés en Elevage Laitier)
- en 2012 les EVSP (sacs papier)
- en 2013 les FIFU (Ficelles et Filets de balles rondes)

Réflexions en cours : filières pour collecter les déchets d'équipements de protection individuelle, les effluents phytosanitaires.

Toutes ces collectes sont actuellement proposées ou sont en cours (FIFU) dans le département par différents opérateurs locaux (voir détails tableau). Leur mise en œuvre dans les Pyrénées-Orientales a pu avoir lieu à une date différente de la création de la filière nationale ci-dessus.

## Périodes et points de collecte en 2013 des filières proposées dans les P.O.

DÉCHETS CONCERNÉS	POINTS DE COLLECTE	PÉRIODES DE COLLECTE
<b>FPAU (Films plastiques agricoles usagés)</b>		
Plastiques agricoles maraichers - bâches de tunnels - films de paillages	Renseignements dans les points de vente professionnels : - 14 ARTERRIS (La Centrale / Euramed) - 2 MAGNE/AGRIJOU - AFERO - certaines coopératives	Toute l'année
Plastiques agricoles d'élevage - bâches d'ensilage - films d'enrubannage	Déchetterie Ur (partenariat Chambre d'Agriculture / SITOM Cerdagne Occidentale)	Ponctuel
<b>EVPP (Emballages vides de produits phytosanitaires)</b>		
- bidons/flacons plastiques - fûts plastiques/métalliques - sacs plastiques/papier - boîtes carton	Points de vente professionnels - 14 ARTERRIS (La Centrale / Euramed) - 2 BELLOC - 2 MAGNE/AGRIJOU - 1 AGRIDEPOT	Toute l'année
<b>PPNU (Produits phytosanitaires non utilisables)</b>		
- liquides - solides (poudres)	5 points de vente professionnels - ARTERRIS (La Centrale / Euramed) : Estagel/Ille sur Têt/Torreilles/St Génis des F. - MAGNE/AGRIJOU : Perpignan	Toute l'année
<b>EVPF/EVSP (Emballages vides de produits fertilisants et de semences et plants)</b>		
- sacs plastiques/papier - big-bags	Points de vente professionnels - 14 ARTERRIS (La Centrale / Euramed) - 1 AGRIDEPOT	Toute l'année
<b>EVPHEL (Emballages vides de produits d'hygiène utilisés en élevage laitier)</b>		
- bidons plastiques - fûts plastiques	Ramassage à l'exploitation par le contrôleur laitier (Cime Lait)	Toute l'année

## N'oubliez pas d'y participer !

Retrouvez les informations en détail de chaque filière dans le Guide des Déchets Agricoles Non Organiques des P.O. sur [www.pyrenees-orientales.chambagri.fr](http://www.pyrenees-orientales.chambagri.fr) rubriques Agriculture durable / Environnement.

Estelle GORIUS  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Service Eau-Environnement  
Déchets agricoles non organiques, études de l'impact des industries, biodiversité  
04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81 / [e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr)